



Merci Messieurs les co facilitateurs.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Le cadre de suivi et de rapportage sera la traduction de notre ambition pour la réalisation de l'agenda. Nous devons poser les jalons d'une mise en œuvre effective, inclusive et transparente des objectifs que nous nous serons fixés collectivement, et ce dès leur adoption. C'est pourquoi il nous faut être à la hauteur des attentes au sein de ce dernier pilier de l'agenda tourné vers l'avenir.

Nous vous remercions à cet égard pour le projet révisé, mais ne pouvons nous empêcher d'exprimer une certaine inquiétude. L'ambition de cette partie de l'agenda a été considérablement diminuée et n'est pas à la hauteur de l'enjeu, contrairement aux autres parties de l'agenda.

Premièrement, il est essentiel de rappeler que pour être efficace et cohérent et permettre de disposer d'une vision d'ensemble des progrès dans l'atteinte des objectifs et des cibles comme dans la mise en œuvre, nous devons disposer d'un système de suivi et de rapportage unique, qui intègre le suivi des moyens de mise en œuvre dans le suivi global, de manière rationnelle et équilibrée. Deuxièmement, ce mécanisme doit prendre vraiment en compte tous les niveaux et tous les acteurs, recueillant les informations au plus près du terrain sans perdre la vision globale et impliquant pleinement la société civile.

Je souhaite maintenant mettre en exergue les points suivants :

Au paragraphe 57 : la participation des **parties prenantes** dans les processus de suivi doit être renforcée au point D, en revenant *a minima* au langage du premier projet ; la mention « avoid duplication » doit être réintégrée dans le point E. concernant les plateformes existantes ;

Au paragraphe 58 : Le processus en cours sur **le cadre global d'indicateurs** est un point crucial pour notre délégation. Le langage du projet révisé mentionne l'adoption de ce cadre par l'AGNU et l'ECOSOC, en ligne avec leurs mandats respectifs. Cette mention ne nous

semble pas traduire le consensus de ces derniers mois sur le caractère technique de cet exercice, et ses conséquences peuvent être problématiques. Nous comprenons le besoin de supervision politique qu'elle est censée refléter. Cependant, il est clair que nous devons éviter une négociation intergouvernementale sur ce cadre d'indicateurs. Ceci n'est ni souhaitable étant donné la technicité de l'exercice, ni faisable étant donné l'ampleur de cette tâche. A l'instar de l'Union européenne, nous appelons donc à la **suppression de cette mention**. Nous vous remercions par ailleurs pour l'organisation d'une présentation de la Commission statistique des Nations Unies à ce sujet la semaine prochaine.

Aux paragraphes 60 et 61 sur le **niveau national**, nous pensons qu'un **meilleur équilibre entre la dimension volontaire de l'exercice et le besoin de créer un cadre universel favorable, ouvert et incitatif** doit être atteint. L'objectif n'est pas d'être trop prescriptif ou de remettre en cause la souveraineté nationale, cet agenda étant par nature volontaire. L'objectif est d'encourager les pays membres à lancer l'exercice nécessaire de suivi et à s'en approprier les résultats ; seul cet exercice nous permettra d'identifier les lacunes et les orientations politiques nécessaires. Nous regrettons à cet égard la suppression de toute mention d'outils qui seraient utiles pour soutenir les pays dans cet exercice, comme la préparation de lignes directrices par le Secrétaire Général et l'indication de la périodicité des revues, essentielles à la mise en place durable des systèmes de suivi nationaux. De même, la manière d'échanger les bonnes pratiques entre pays membres devrait être décrite, par exemple en sessions du HLPF ou dans le Rapport Mondial sur le développement durable.

Au paragraphe 62 sur le **niveau régional**, nous demandons la réinsertion de la mention des revues par les pairs. Celles-ci ne sont peut-être pas pertinentes pour toutes les régions mais peuvent s'avérer très utiles pour certaines et doivent être mentionnées, toujours sur la base volontaire.

Au niveau global, la France estime que cette partie ne garantit pas suffisamment l'efficacité du suivi. **Au paragraphe 64**, il faudrait distinguer le besoin de cohérence entre le travail du Forum politique de haut niveau et des autres organes onusiens institutionnels, de celle avec les « other relevant actors ». De plus, les « linkages » entre le suivi des ODD et les mécanismes de suivi des autres conférences onusiennes doivent être remplacés par « coherence » afin d'éviter des constructions parallèles dénuées de rationalité. Le fait que le HLPF doive **s'appuyer sur les mécanismes et ressources existants** devrait être mieux reflété dans ce

paragraphe. La périodicité du Rapport mondial sur le développement durable doit être mentionnée dans le paragraphe 65, en lien avec le cycle du HLPF sous les auspices de l'AGNU. Au paragraphe 70, comme l'a dit l'Union européenne, le mot « meaningful » doit être réinséré concernant la participation des groupes majeurs, secteur privé et autres parties prenantes, et le terme « société civile » doit être rajouté.

Enfin, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration générale, nous soutenons fortement l'inclusion d'une référence à la nécessité pour le **Système de développement des Nations unies** de prendre les mesures nécessaires pour **s'adapter à la nouvelle architecture pour l'éradication de la pauvreté et l'atteinte du développement durable** que nous sommes en train de dessiner. Je pense qu'il n'y a plus de doutes à ce sujet après avoir écouté les différentes interventions.

Rappelons-nous que l'objectif à long terme de ce cadre de suivi et de rapportage est de garantir la pleine réalisation de l'agenda post-2015 dans un cadre efficace, transparent, ouvert et inclusif susceptible d'aider les Etats à les accompagner dans leur effort.

Je vous remercie.